

SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

Le Mercredi treize Avril deux mille vingt-deux à 20h45.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, rue Candrée à Cohons, en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Présents : BAUDOT Sylvie - MARTIN Claude - CHARETON Guy - SEMELET Thierry - GIRARDOT Thierry - BRASSEUR Loïc -

Absents excusés : GENESTE Guillaume

CHAUVETET Marie-Odile qui a donné pouvoir à Thierry GIRARDOT

SANCHEZ MARTIN Felipe Santiago qui a donné pouvoir à Thierry GIRARDOT

GRIMPERELLE Justin qui a donné pouvoir à Thierry SEMELET

GIRARDOT Thierry a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

Absents : 4

Exclus :

Date de convocation : 07/04/2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2022

Approbation du dernier conseil municipal du 06/04/2022 où tous les membres présents ont signé.

2022-18 VOTE BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2022 présenté par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention,

- Vote le budget primitif avec reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : **197 843.42 €**

* Section d'Investissement : **429 304.92 €**

2022-19 CREATION DU BUDGET ANNEXE LES JARDINS DE COHONS

Par dérogation au principe d'unité budgétaire qui prévoit que l'ensemble des dépenses et des recettes doit être inscrit au sein du budget principal, prévu par les articles L2221-1 et R2221-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la création d'un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Le budget annexe Jardins de Cohons a pour objectif d'établir l'individualisation de la gestion de ce bien, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et de mieux établir le coût du service et son suivi.

Le budget annexe adoptera la même nomenclature que le budget principal, soit la M14 développée.

Après délibération, le Conseil municipal, à 6 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions,

- Décide la création du budget annexe les Jardins de Cohons.

2022-20 VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 LES JARDINS

Le Conseil Municipal examine le budget primitif LES JARDINS pour l'année 2022 présenté par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour, 1 Contre, 0 Abstention,

- Vote le budget primitif 2022 Les Jardins, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : **41 317.00 €**

* Section d'Investissement : **57 247.00 €**

QUESTIONS DIVERSES :

- Loïc Brasseur fait part de sa recherche personnelle à la location de garage ou grange locale.
- La mise en peinture du portail de la cour de la mairie est prévue avec le RAL 7009.
- Le scellement du portail du terrain omnisports est à revoir par la structure qui l'avait malencontreusement abimé.
- L'entretien bénévole des jardins de la Charme, afin d'avoir un niveau d'entretien satisfaisant, par M Bernard Lacôte est conditionné à un courrier du maire rappelant les obligations d'entretien des propriétés privées qui sera adressé en préalable aux différents propriétaires concernés. Ces derniers auront à donner, s'ils le souhaitent, leur autorisation à la tonte sur leurs parcelles par M Bernard Lacôte.
- Le studio communal a été occupé exceptionnellement pour le week-end des JEMA à Montsaugeon par un artisan y participant. Aucun défraiement ne lui sera demandé.

Fin de séance à 22h54